



# EDITO

## CET ÉTÉ, PAS DE RÉPIT POUR L'EXPERTISE !

Les beaux jours arrivent et déjà un air de vacances nous envahit. Pour autant, l'été est une saison de forte activité dans nos domaines d'expertise. Les dégâts sur les cultures nécessitent des constats rapides avant la récolte, les problèmes d'étouffement en élevage requièrent des interventions quasi immédiates avant l'enlèvement des animaux morts etc. CDH EXPERTISES compte la plus importante équipe d'experts spécialisés et est capable de se mobiliser rapidement partout en France. L'ouverture d'un 5ème bureau à Toulouse accroît notre maillage du territoire et l'acquisition d'une nouvelle filiale, SAS EXPERTISES, spécialisée dans les constats de dommage grâce à un réseau de correspondants locaux, complète notre arsenal de compétences pour vous offrir un service de qualité.

Vous le voyez face au travail, notre enthousiasme ne faiblit pas !

Mais nous n'en oublions pas le plaisir de profiter des joies de la belle saison. Aussi, notre équipe est très heureuse de vous souhaiter de très bonnes et très heureuses vacances d'été.

L'Equipe CDH EXPERTISES ■

## sommaire



### Environnement

La qualité des eaux de baignade et leur signification



### Agriculture

D2R2, Z-6PO et leurs cousins agriculteurs



### Actualité CDH

Ouverture d'un bureau à Toulouse

-  Agriculture
-  Agro alimentaire
-  Santé
-  Chevaux
-  Environnement
-  Productions animales

CDH EXPERTISES sur Facebook et LinkedIn : vous voulez connaître en temps réel notre actualité, réagir, nous faire part de vos commentaires





## LA QUALITE DES EAUX DE BAINNADE ET LEUR SIGNIFICATION

**Vous ferez peut-être partie cet été des milliers de vacanciers à séjourner dans une station balnéaire. Sans nul doute, vous vous renseignerez sur la propreté et la salubrité des plages. Mais connaissez-vous la réglementation et la signification des critères de qualité des eaux de baignade ?**

Le suivi régulier de la qualité des eaux de baignade permet de connaître les impacts de divers rejets éventuels situés à l'amont d'une station et notamment d'apprécier les éventuels dysfonctionnements liés à l'assainissement d'eaux usées, aux rejets d'eaux pluviales souillées, qui influenceraient la qualité de l'eau du site de baignade.

Les connaissances ainsi acquises peuvent fournir une aide à la décision aux collectivités locales, afin d'améliorer la maîtrise des causes des pollutions, engendrées notamment par une mauvaise gestion des eaux usées domestiques.

Le contrôle sanitaire des eaux de baignade est du ressort des Agences Régionales de Santé (ARS). La réglementation est élaborée par le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Environnement sur la base de Directives Européennes.

La responsabilité de la propreté des plages publiques et de la qualité des eaux de baignade est de la compétence des maires. Pour les plages privées en eau douce, ce sont leurs gestionnaires qui en sont responsables. Dans le cadre de leur pouvoir de police, les maires ont compétence pour l'éventuelle interdiction de la baignade.

Les eaux de baignade sont réparties en deux grandes catégories et en quatre classes :

- les eaux « conformes » sont soit de bonne qualité (catégorie A) quand elles respectent les valeurs guides et les valeurs impératives de la réglementation européenne, soit de qualité moyenne (catégorie B) quand elles ne respectent que les valeurs impératives.
- les eaux « non conformes » sont des eaux momentanément polluées (catégorie C) ou de mauvaise qualité (catégorie D).

La période de suivi des eaux de baignade en France métropolitaine couvre l'ensemble de la saison balnéaire, c'est à dire du 15 juin au 15 septembre. Le suivi est effectué sur l'ensemble de l'année dans les départements d'outre-mer.

Aujourd'hui, plus de 33% des échantillons analysés sont non conformes aux valeurs impératives.

**L'objectif communautaire vise à ce que toutes les eaux soient de qualité moyenne d'ici 2015.**

Attention : ne pas confondre les 4 catégories de qualité des Eaux de baignade et le classement selon le « Pavillon Bleu ». Ce classement est une initiative privée créée par l'Office Français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe. Il labellise les communes et les ports de plaisance, il s'appuie pour partie sur les Directives Européennes en matière d'environnement mais prend en compte des critères plus globaux tels que la politique environnementale engagée par la commune, les initiatives de développement durable et les recommandations émises par le jury national du Pavillon Bleu.

Maintenant il ne vous reste plus qu'à bien vous protéger du soleil et vite à l'eau !...

Toute l'équipe CDH Expertises vous souhaite de bonnes vacances !

Sidonie PERRIN – CDH CENTRE NORD ■





# AGRICULTURE

## D2R2, Z-6PO ET LEURS COUSINS AGRICULTEURS

En 1977, lorsque Georges Lucas faisait découvrir au monde entier ses deux robots D2R2 et Z-6PO, nous étions loin d'imaginer que leurs premiers cousins, dans la réalité, seraient... agriculteurs !

Et pourtant, le secteur agricole est actuellement le premier marché mondial de la robotique de services professionnels.

Ainsi, les robots dédiés à la traite des vaches représentent 90% des équipements vendus chaque année. Déjà 3 000 de ces appareils ont été installés en France. L'offre en élevage s'enrichit désormais d'appareils entièrement autonomes, capables d'aller chercher les fourrages, les céréales dans des conteneurs dédiés et de les acheminer aux vaches laitières selon leur besoin. D'autres appareils se déplacent au milieu des animaux et nettoient régulièrement leur litière, tel que le robot aspirateur que l'on trouve maintenant pour les maisons.



### Quel avantage pour les éleveurs ?

Certes, l'économie de main d'œuvre est évidente mais il résulte de cette nouvelle génération d'appareil des gains de productivité significatifs et un bien être amélioré pour les vaches. Fini le stress des traites biquotidiennes, du tracteur bruyant qui distribue les aliments. Les animaux vivent dans un environnement serein et sont étonnamment plus calmes.

L'agriculture n'est pas en reste et les Start Up françaises sont en pointe. La société NAÏO a lancé en 2013 un premier robot de désherbage baptisé OZ, qui se déplace dans les rangées de légume pour retirer, grâce à son capteur laser, les mauvaises herbes.

La société bordelaise VITIROVER travaille actuellement sur un projet de robot mobile chargé de surveiller la maturité de la vigne, de repérer les signes précoces de maladies afin de fournir un outil d'aide à la décision pour les viticulteurs.

### Faut-il avoir peur de cette révolution technologique ?

Surtout pas ! Cette mutation annoncée des métiers de l'élevage et de l'agriculture va d'une part diminuer la pénibilité du travail mais également réduire de manière drastique l'emploi des produits phytosanitaires tout en améliorant la productivité. Si de plus, les entreprises françaises arrivent à exporter leur savoir faire, alors l'économie de notre pays ne s'en trouvera que mieux.

En revanche, il est clair que les problématiques en expertise vont être de plus en plus pointues. C'est pourquoi, CDH EXPERTISES reste toujours en avance sur toutes ces innovations.



**NOUVELLE VIDEO INSTITUTIONNELLE DU GROUPE CDH**

Découvrez sur Youtube la nouvelle vidéo de notre groupe pour mieux apprécier nos domaines d'expertise (Agriculture, Agro alimentaire, Productions Animales, Environnement, Santé), connaître notre équipe et découvrir les 5 valeurs clefs de notre entreprise :

le Progrès, le Professionnalisme, le Respect des Valeurs Humaines, la Confiance, la Convivialité.

<http://www.youtube.com/watch?v=aywyHxt5DII>

**CDH SUD OUEST : C'EST PARTI !**

CDH Sud-ouest ouvre ses portes à TOULOUSE. Comme toutes les agences de notre groupe, ce nouveau bureau pourra intervenir pour les dossiers de Responsabilité Civile et de Dommages en Agriculture, Elevage, Agroalimentaire, Environnement et Santé. Son emplacement stratégique en fait également un partenaire clef pour tous les dossiers de viticulture et d'œnologie.

Les missions destinées à ce nouveau bureau sont à adresser à notre siège de Bierville.

L'Equipe CDH EXPERTISES ■